



Confédération paysanne de l'Hérault

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Le Cros, le 13 avril 2019

Communiqué de presse

Projet industriel « Solarzac » à Calmels : une aberration face aux enjeux agricoles sur le Sud-Larzac.

Le 16 avril, un processus de concertation est lancé sur le projet de centrale photovoltaïque plein champ de la Société Arkolia. L'emprise foncière évoquée est de 400 hectares. Artificialisation des sols et accentuation de la pression foncière, ce projet dans sa présentation initiale est incompatible avec le maintien et le développement d'une agriculture paysanne sur le territoire.

A l'heure où les gérants du groupement foncier agricole du domaine de Calmels envisagent la mise en location d'un millier d'hectares à la société Arkolia, la Confédération paysanne de l'Hérault tire la sonnette d'alarme sur les dommages considérables de ce projet et son incohérence avec le territoire.

Le projet, bien que très flou à l'heure actuelle, prévoit l'installation au sol de 29.990 tables photovoltaïques pour une puissance de 320 MW avec l'adjonction d'une unité « power to gas » qui utiliserait l'électricité produite par les panneaux pour produire et stocker du méthane selon une technologie encore expérimentale.

Le pastoralisme sur le Larzac assure la vitalité tant économique, environnementale qu'humaine des campagnes. A ce titre, les logiques d'aménagement territorial doivent être compatibles avec l'avenir de l'élevage. Sous le vernis écologique des énergies renouvelables, le projet « Solarzac » recoupe une réalité toute autre :

- Artificialisation des sols : Les travaux de mise en place de la centrale mettraient à mal le potentiel de ces terres dont la vocation est agricole. Par ailleurs, l'acceptation d'un projet de ce type ouvrirait la porte au photovoltaïque de plein champ sur le territoire et donc à la destruction d'autres terres agricoles du plateau du Larzac et d'ailleurs.
- Pression foncière : Avec le développement du photovoltaïque plein champ, l'agriculture deviendrait une activité précarisée car moins rémunératrice en termes financiers sur le court terme dans le système actuel.

Si ce projet promet des retombées financières conséquentes à nos collectivités locales exsangues, c'est en partie grâce au versement massif d'argent public vers ces méga-projets hors-sol. Un autre modèle de développement des énergies renouvelables doit être envisagé avec les paysan·nes en soutien, et non au dépend de leur activité qui est la garantie d'un territoire vivant.

La concertation actuelle doit permettre à l'ensemble des instances agricoles d'être entendues. La défense des terres agricoles, c'est la défense d'un bien commun pour l'ensemble des citoyen·nes, qui ne peut être sacrifié à des intérêts financiers privés.

Contacts :	Étienne LE MERRE : lemerre.e.elm@gmail.com	07 68 89 86 69
	Dominique VOILLAUME : earllarzac34@wanadoo.fr	04 67 44 62 03
	Émilie DEQUIEDT, porte-parole départementale	06 72 80 16 96